

Séance du 21 janvier 2014 à 19 heures 00

Commune de Calamane – Salle des fêtes

Aujourd'hui, Mardi vingt et un janvier deux mille quatorze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de Calamane – Salle des fêtes

Etaient présents :

57 titulaires dont 1 possédant une procuration
19 suppléants dont 1 possédant une procuration

▪ TITULAIRES :

BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

M. PLANTADE Thierry,
M. RAFFY Gilles,
M. MONCELON Alain,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M. LAYBROS Serge, Mme LOOCK Martine, M. SIMON Michel, Mme PIQUE Marie, M. MUNTE Serge, M. SAN JUAN Alain, M. VILLIEN Christian, M. BASSET Jacky, Mme BOYER Noëlle, Mme MARTY Lucienne, M. BOUILLAGUET Vincent, Mme LENEVEU Héléne, M. QUERAUD Andréa, M. GRINFEDER Michel, M. BOUTET Serge, M. DELPECH Bernard,

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
COURS
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MECHMONT
MONTGESTY
NUZEJOLS
PONTCIRQ
PRADINES

M. TILLOU José,
M. DUJOL J.-Paul,
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,
M. PEYRUS Guy,
M. MOLESIN Jean-Pierre,
Mme LANES Bénédicte,
M. BOUYGUES Alain,
M. CHAUBARD Jacques,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. PICOT Vincent,
M. JARRY Daniel, M. THEIL Jacques,
M. PONS Maurice, M. VIGUIE Michel,
M. NOUAILLES Serge,
M. DELPON Michel, M. DOLLE Serge,
Mme SIMON Agnès,
M. REIX Jean-Albert,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. GALTHIE Jean-Noël,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. CHATAIN Thierry,
M. MERCEREAU Didier, M. BROUQUI Christian, M. LIAUZUN Christian,
M. RAFFY Bernard,
M. AUSTRUY Bernard,
M. RIGAL Serge,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
Mme SOUBIROU Christiane, M. LAVAU Pascal,
M. DELMAS Eric,
M. HEE Gérard,

▪ SUPPLEANTS :

BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CALAMANE
CIEURAC
COURS
ESPERE
FRANCOULES
LAMAGDELAINE
LES JUNIES
LHERM
MECHMONT

M. PARNAUDEAU Willy,
Mme MARMIESSE Yvette,
Mme LABROUSSE Maryse,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. GARD Michel,
M. FOURNIER Martine,
M. TEYSSEDOU Alain,
M. LAUR Gérard,
M. CORMANE J.-Pierre,
M. MURAT Jean-Pierre,
Mme SALANIE Jacqueline,
Mme ALLIET Lucette,

MERCUES
MONTGESTY
NUZEJOULS
PONTCIRQ
SAINT PIERRE LAFEUILLE
TRESPOUX-RASSIELS
VALROUFIE

M. LAFAGE Michel,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
Mme FRAYSSINET Danièle,
Mme BESOMBES Michèle,
M. DESTRUEL Jacques,
Mme ASNAR Ohria,
Mme PAUZIE Monique,

Etaient excusés ou absents :

16 titulaires – 24 suppléants

ARCAMBAL

Titulaires: M. CAZARD Christian, M. ANNES Jacques,
Suppléant : M. PRADAL José,

CAHORS

Titulaires: M. COUPY Daniel (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Tit), Mme BERTHOUMIEUX Karine, M. BELOU Laurent, Mme LAGARDE Sandrine,
Suppléants : Mme LE QUENTREC Yannick, Mme. FAUBERT Françoise, M. DEPETRIS Sébastien, M. GUIRAL Lionel, M. TULET André,

CAILLAC

Suppléant : M. BRIS René,

CATUS

Suppléant : M. LION Edmond,

CRAYSSAC

Titulaires : M. CAZABONNE Christian, M. FOURNIER Christian,
Suppléant : M. JOUCLAS Guy,

DOUELLE

Titulaire : M. ROUSSELLE Jean-Louis,

ESPERE

Suppléante : Mme SOULAYRES Marie-Hélène,

FONTANES

Titulaire : M. PETIT Jean (procuration donnée à M. TEYSSEDOU Alain, Sup),

GIGOUZAC

Suppléante : Mme VALETTE Roselyne,

LABASTIDE DU VERT

Suppléante : Mme FAUGERE Josette,

LABASTIDE-MARNHAC

Suppléant : M. LASFARGUES Jean-Marie,

LAROQUE DES ARCS

Suppléant : M. CLARY Fabrice,

LE MONTAT

Suppléant : M. FAGES Yves,

MAXOU

Suppléant : M. THOMAS François,

MERCUES

Titulaire : M. GRAS Gérard,

PRADINES

Suppléant : M. COUDERC Jean-Pierre,

SAINT DENIS CATUS

Titulaires : Mme BARREAU Claudine, M. MARTINEZ Sébastien,

SAINT GERY

Titulaires : Mme DUPPI Christine, M. CAVALIER J.-Luc,
Suppléants : M. MARTINEZ René, M. ROYER Jean-Marc,

SAINT MEDARD

Suppléant : M. FIGEAC Philippe,

SAINT PIERRE LAFEUILLE

Suppléante : Mme PAHL Christiane,

TOUR DE FAURE

Suppléant : M. RIALET Philippe,

VERS

Titulaire : M. GILBERT Joël,

Suppléante : Mme BRUGIDOU Sylvie,

Suppléant : M. GILES Jérôme

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

SERVICES TRANSVERSAUX – Politiques contractuelles

**Objet : Etude de programmation des ouvrages hydrauliques de l'Entrée sud de l'agglomération -
plan de financement prévisionnel
A été adopté à L'UNANIMITE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 21 Janvier 2014

Rapporteur : Michel SIMON

Rédacteur : Magali GOSSE
Service : Politiques contractuelles

Objet : Etude de programmation des ouvrages hydrauliques de l'Entrée sud de l'agglomération - plan de financement prévisionnel

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 19 septembre 2013, vous avez approuvé l'inscription des études de prévention des inondations dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), porté par l'Entente Vallée du Lot.

Ce programme doit permettre aux différentes collectivités et groupements (Communauté d'agglomération et communes) de mobiliser des aides financières de l'Etat pour la réalisation d'actions globales de prévention.

Dans le cadre du projet de recomposition hydraulique, urbaine et commerciale de l'Entrée sud de l'agglomération du Grand Cahors, mais également dans le respect de la feuille de route ministérielle élaborée à l'occasion de l'Atelier territoire économique mené par le Ministère de l'Egalité des territoires et du Logement, le Grand Cahors lance l'étude de programmation des ouvrages hydrauliques dont le coût s'élève à 63 509 € HT.

Cette étude pourrait, via le PAPI, bénéficier de subventions de l'Etat au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs à hauteur de 50 % ainsi que d'une aide régionale à hauteur de 10 %.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'étude de programmation des ouvrages hydrauliques de l'Entrée sud de l'agglomération ;
- b- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter toutes les subventions relatives à l'exécution de ce projet ;
- c- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Marc VAYSSOUZE-FAURE

